

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 14 mars 2008

L'an deux mil huit, le vendredi 14 mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Yasmine BRUNET et Muriel BONNIN, secrétaires de mairie, et les conseillers municipaux : Jean Vincent BONIN, Annick LELIEVRE, Arnaud CORBEAU, Jean-Michel DOUSSELIN, Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Sophie FOUCHER, Laurent MAYOT, Benoît MORCHOINE, Michel LEGOURD, Maurice DELANOUE, Catherine ANDRE, Lucien DUSCHENE, Christiane COSSE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel LEGOURD Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Jean Vincent BONIN, Annick LELIEVRE, Arnaud CORBEAU, Jean-Michel DOUSSELIN, Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Sophie FOUCHER, Laurent MAYOT, Benoît MORCHOINE, Michel LEGOURD, Maurice DELANOUE, Catherine ANDRE, Lucien DUSCHENE, Christiane COSSE dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Marie-Thérèse LEGOURD, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Annick LELIEVRE.

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints,
- Election des Adjoints,

SEANCE OUVERTE AU PUBLIC

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- Election du Maire

La présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-8 et L 2122-4 du Code Général des collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est allé dans l'isoloir et a remis au président son bulletin de vote.

Se présente comme Maire : Mr Michel LEGOURD

Résultat du vote :

Michel LEGOURD : 14

Jean-François GIRARD : 1

Mr Michel LEGOURD a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

- **Détermination du nombre d'adjoints**

Mr le Maire propose de garder les 4 mêmes adjoints que le mandat précédent et demande si il y a d'autres conseillers intéressés par les différents postes d'adjoints. Pas d'autres candidats se font connaître.

- **Election des adjoints**

Il a été procédé, dans les mêmes conditions que pour l'élection du maire, et sous la présidence de Michel LEGOURD à l'élection des adjoints.

Pour le poste de 1^{er} adjoint se présente Jean-François GIRARD.

Résultat du vote :

Jean-François GIRARD : 14

Claude HENRY : 1

Mr GIRARD a été proclamé 1^{er} adjoint et a été installé immédiatement.

Pour le poste de 2^{ème} adjoint se présente Claude HENRY.

Résultat du vote :

Claude HENRY : 13

Jean-michel DOUSSELIN : 1

Marie-Thérèse LEGOURD : 1

Claude HENRY a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été installé immédiatement.

Pour le poste de 3^{ème} adjoint se présente Marie-Thérèse LEGOURD.

Résultat du vote :

Marie-Thérèse LEGOURD : 12

Catherine ANDRE : 1

Arnaud CORBEAU : 1

Sophie FOUCHER : 1

Marie-Thérèse LEGOURD a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été installé immédiatement.

Pour le poste de 4^{ème} adjoint se présente Catherine ANDRE.

Résultat du vote :

Catherine ANDRE : 10

Annick LELIEVRE : 2

Jean-Michel DOUSSELIN : 1

Christiane COSSE : 1

Jean Vincent BONIN : 1

Catherine ANDRE a été proclamé 4^{ème} adjoint et a été installé immédiatement.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signés.